



Séance du conseil d'administration du CROUS  
Du 2 juillet 2024

**Délibération CA – 2024-07-02-12.4**  
Relative à diverses conventions

---

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation*

*Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires*

*Vu la convocation des membres du conseil d'administration du CROUS de Limoges pour la séance du 2 juillet 2024*

• **Point de l'ordre du jour**

12. – Conventions secteur Restauration

**Article 1** : Le Conseil d'Administration se prononce sur la convention suivante :

- Convention d'accès à la restauration universitaire – Lycée Jean Favard Guéret

Nombre de membres participant à la délibération : 20

Abstentions : 0

Pour : 20

Contre : 0

Fait à Limoges le 2 juillet 2024

Le Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur,  
la Recherche et l'Innovation

Claudio Galderisi